



**BOUCHES-DU-
RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°13-2022-002

PUBLIÉ LE 3 JANVIER 2022

Sommaire

Secrétariat Général Commun 13 / SGC 13 Service du Patrimoine, de

I Immobilier et de la Logistique

13-2022-01-03-00011 - Arrêté portant délégation de signature à Monsieur Stanislas VARENNES, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, directeur du service de la coordination interministérielle et de l'appui territorial (3 pages)	Page 4
13-2022-01-03-00004 - Arrêté portant subdélégation de signature à Madame Fabienne TRUET-CHERVILLE, cheffe du service des ressources humaines du secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône (5 pages)	Page 8
13-2022-01-03-00005 - Arrêté portant subdélégation de signature à Madame Florence ARNOLDY cheffe du service du budget et des achats du secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône (4 pages)	Page 14
13-2022-01-03-00006 - Arrêté portant subdélégation de signature à Madame Florence ARNOLDY cheffe du service du budget et des achats du secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'État et l'exercice des attributions de représentant du pouvoir adjudicateur (3 pages)	Page 19
13-2022-01-03-00010 - Arrêté portant subdélégation de signature à Monsieur Christophe ASTOIN, chef par intérim du service du patrimoine, de l'immobilier et de la logistique du secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône (4 pages)	Page 23
13-2022-01-03-00002 - Arrêté portant subdélégation de signature à Monsieur Etienne GIROU, chef du service de l'innovation numérique et des systèmes d'information et de communication du secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône (2 pages)	Page 28
13-2022-01-03-00003 - Arrêté portant subdélégation de signature à Monsieur Etienne GIROU, chef du service de l'innovation numérique et des systèmes d'information et de communication du secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône pour l'exercice des attributions du représentant du pouvoir adjudicateur (2 pages)	Page 31
13-2022-01-03-00007 - Arrêté portant subdélégation de signature rôle responsable d'unité opérationnelle de programme et d'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'État au titre des différents programmes relevant des responsables d'unités opérationnelles du secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône (3 pages)	Page 34

13-2022-01-03-00008 - Arrêté portant subdélégation d'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'État au titre des différents programmes exécutés par le centre de services partagés régional chorus Provence-Alpes-Côte d'Azur (5 pages)

Page 38

13-2022-01-03-00009 - Arrêté portant subdélégation d'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'État aux agents du secrétariat général commun chargés de la validation dans les applications chorus formulaires et chorus déplacements temporaires au titre des différents programmes (5 pages)

Page 44

Secrétariat Général Commun 13

13-2022-01-03-00011

Arrêté portant délégation de signature à
Monsieur Stanislas VARENNES, conseiller
d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer,
directeur du service de la coordination
interministérielle et de l'appui territorial

**Service du patrimoine, de l'immobilier et de la logistique
Bureau du courrier interministériel**

Affaire suivie par : Nicole ARSANTO
Tél: 04 84 35 48 16
nicole.arsanto@bouches-du-rhone.gouv.fr

RAA n°

Arrêté portant délégation de signature
à **Monsieur Stanislas VARENNES**,
conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer,
directeur du service de la coordination interministérielle
et de l' appui territorial

Le Préfet
de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Préfet de la zone de défense et de sécurité sud
Préfet des Bouches-du-Rhône

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur **Christophe MIRMAND** en qualité de Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet de la zone de défense et de sécurité sud, Préfet des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté ministériel n°16/1580/A portant nomination et détachement de Monsieur **Stanislas VARENNES**, attaché principal d'administration de l'Etat, dans un emploi fonctionnel de conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 13-2020-12-24-001 du 24 décembre 2020 portant organisation des directions, services et bureaux de la préfecture des Bouches-du-Rhône ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Bouches-du-Rhône,

ARRETE

Article 1

Délégation de signature est donnée à Monsieur **Stanislas VARENNES**, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, directeur du service de la coordination interministérielle et de l' appui territorial.

Dans le cadre de la délégation consentie ci-dessus et sous l'autorité de Monsieur **Stanislas VARENNES**, délégation de signature est également donnée à Monsieur **Guialbert SEQUEIRA**, attaché, responsable du pôle coordination et animation transversale, adjoint au directeur du service de la coordination interministérielle et de l'appui territorial, à l'effet de signer les mêmes actes, à savoir :

- les correspondances ne comportant ni décisions, ni instructions générales,
- les attestations et récépissés, avis et certificats,
- l'octroi des congés de toutes natures du personnel relevant de son autorité,
- les pièces comptables d'un montant inférieur ou égal à 5 000 € TTC se rapportant à la direction (contrats, bons de commande...),
- les pièces comptables d'un montant inférieur ou égal à 5 000 € TTC relatives à la gestion des subventions de l'État dont le service de la coordination interministérielle et de l'appui territorial a la charge,
- les certificats de service fait établis dans le cadre des demandes de paiement de subvention.

Article 2

Délégation de signature est donnée à Monsieur **Dris SEGHIER**, attaché, chargé de mission « projet métropolitain et politiques partenariales », en ce qui concerne les documents et décisions se rapportant à la mission énumérés ci-après :

- les correspondances ne comportant ni décisions, ni instructions générales,
- les attestations et récépissés, avis et certificats,
- l'octroi des congés de toutes natures du personnel relevant de son autorité,
- les pièces comptables d'un montant inférieur ou égal à 3 000 € TTC relatives à la gestion des subventions de l'État dont la mission « projet métropolitain et politiques partenariales » a la charge.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur **Dris SEGHIER**, la délégation qui lui est conférée par le présent arrêté sera exercée par Madame **Angélique ARABOUX-GASPILLARD**, attachée, adjointe du chargé de mission « projet métropolitain et politiques partenariales ».

Article 3

Délégation de signature est donnée à Madame **Isabelle PANDOLFI**, attachée, chargée de mission « économie et emploi », en ce qui concerne les documents et décisions se rapportant à la mission énumérés ci-après :

- les correspondances ne comportant ni décisions, ni instructions générales,
- les attestations et récépissés, avis et certificats,
- l'octroi des congés de toutes natures du personnel relevant de son autorité,
- les pièces comptables d'un montant inférieur ou égal à 3 000 € TTC relatives à la gestion des subventions de l'État dont la mission « économie et emploi » a la charge.

Article 4

Délégation de signature est donnée à Madame **Antoinette MAZZEO**, attachée principale, chargée de mission « santé, culture et services publics », en ce qui concerne les documents et décisions se rapportant à la mission énumérés ci-après :

- les correspondances ne comportant ni décisions, ni instructions générales,
- les attestations et récépissés, avis et certificats.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur **Stanislas VARENNES**, la délégation qui lui est accordée sera exercée par Monsieur **Guialbert SEQUEIRA** ou, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- Monsieur **Dris SEGHIER**, attaché, chargé de mission « projet métropolitain et politiques partenariales »,
- Madame **Isabelle PANDOLFI**, attachée, chargée de mission « économie et emploi »,
- Madame **Antoinette MAZZEO**, attachée principale, chargée de mission « santé, culture et services publics ».

Article 6

L'arrêté numéro 13-2021-07-16-00001 du 16 juillet 2021 est abrogé.

Article 7

Le secrétaire général de la préfecture des Bouches-du-Rhône est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du- Rhône.

Fait à Marseille le 03 janvier 2022

Le Préfet,

signé

Christophe MIRMAND

Secrétariat Général Commun 13

13-2022-01-03-00004

Arrêté portant subdélégation de signature à
Madame Fabienne TRUET-CHERVILLE, cheffe du
service des ressources humaines du secrétariat
général commun départemental des
Bouches-du-Rhône

**Service du patrimoine, de l'immobilier et de la logistique
Bureau du courrier interministériel**

Affaire suivie par : Nicole ARSANTO
Tél: 04 84 35 48 16
nicole.arsanto@bouches-du-rhone.gouv.fr

RAA n°

Arrêté portant subdélégation de signature
à **Madame Fabienne TRUET-CHERVILLE**,
cheffe du service des ressources humaines
du secrétariat général commun
départemental des Bouches-du-Rhône

Le directeur par intérim du secrétariat général commun
départemental des Bouches-du-Rhône

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2009-1725 du 30 décembre 2009 modifiant certaines dispositions relatives aux délégations de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels du ministère de l'intérieur ;

Vu le décret n° 2020-99 du 7 février 2020 relatif à l'organisation et aux missions des secrétariats généraux communs départementaux ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur **Christophe MIRMAND** en qualité de Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet de la zone de défense et de sécurité sud, Préfet des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2009 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion des personnels administratifs du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2009 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels techniques et spécialisés du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 13-2020-12-24-002 du 24 décembre 2020 portant organisation du secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 13-2020-12-24-003 du 24 décembre 2020 portant affectation au sein du secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 13-2021-12-21-00014 du 21 décembre 2021 portant organisation de l'intérim des fonctions de directeur du secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône ;

A R R E T E

Article 1

Subdélégation de signature est donnée à Madame **Fabienne TRUET-CHERVILLE**, cheffe du service des ressources humaines du secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône, à l'effet de signer, dans la limite des attributions de son service définies par un contrat avec ses bénéficiaires, les actes ci-après énumérés :

I – COMPETENCES GENERALES

- toutes les correspondances générales, attestations et récépissés, actes administratifs et financiers à l'exception des actes réglementaires de portée générale,
- toutes les expressions de besoin, les actes d'engagement, les factures, les services faits se rapportant à son service, dans la limite de 10 000 € T.T.C.,
- l'octroi des congés annuels et RTT du personnel de son service.

II – ACCOMPAGNEMENT DES PARCOURS PROFESSIONNELS

- les actes relatifs à l'accompagnement individuel et collectif des parcours professionnels et notamment le conseil mobilité carrière,
- les actes relatifs au pilotage et suivi des politiques ressources humaines : handicap, égalité, diversité, qualité de vie au travail, santé et sécurité au travail.

III – ACTION SOCIALE

(ensemble des prestations relevant de la compétence du secrétariat général commun et de niveau départemental)

- décisions relatives aux prestations en matière d'action sociale, restauration, gestion du plan handicap, gestion des réseaux des professionnels de soutien,
- attestations et récépissés entrant dans le cadre des attributions du bureau de l'action sociale.

IV – CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS

- engagement et prise en charge des dépenses relatives à l'organisation des concours et examens professionnels (location de salles, état des frais de corrections), dans la limite de 10 000 euros T.T.C.,
- arrêté portant composition de la commission de surveillance de concours ou d'examen professionnel,
- tous actes de gestion relatifs aux concours et examens professionnels ne présentant pas un caractère décisionnel.

V - FORMATION

- tous actes de gestion relatifs aux actions de formation métiers, transverses et de préparation à concours et examens professionnels.

VI – GESTION DES PERSONNELS

A) **Gestion administrative** (ensemble des actes de gestion des personnels relevant de la compétence du secrétariat général commun et du niveau déconcentré)

Positions statutaires :

- octroi de congé maladie, de congé longue maladie, de congé longue durée,
- reconnaissance de l'imputabilité au service d'accident de trajet, de service ou d'une maladie professionnelle et octroi de congés inhérents à ces positions,
- tous arrêtés liés aux positions statutaires des agents (congé parental, disponibilité, maternité, paternité, temps partiel ...),
- tous courriers relatifs aux positions statutaires,
- états authentiques de service,
- prise en charge des factures liées aux différentes positions statutaires (accidents de travail, expertises médicales, contrôles médicaux...),
- tous documents afférents aux procédures de saisine du comité médical, de la commission de réforme.

Gestion des carrières :

- tous arrêtés de gestion des personnels, sauf arrêtés de nomination.

Autres :

- délivrance d'autorisations spéciales d'absence pour activités syndicales sollicitées par les organisations syndicales dans le cadre des contingents qui leur sont alloués,
- attestations d'embauche ou d'emploi destinées à divers organismes,
- tous courriers, certificats, contrats, conventions ou attestations de stage, mission de service civique ou apprentissage,
- contrats de droit public à durée déterminée et avenants pour une durée inférieure à un an.

B) **Gestion financière** : (ensemble des actes de gestion des personnels relevant de la compétence du secrétariat général commun et du niveau déconcentré)

- * états des primes et indemnités diverses,
- * attestations relatives aux montants des traitements et régimes indemnitaires.

Dans ce cadre et sous l'autorité de Madame **Fabienne TRUET-CHERVILLE**, subdélégation de signature est également donnée à Madame **Emeline GUILLIOT**, adjointe à la cheffe de service, à l'effet de signer la totalité des actes relevant du service des ressources humaines du secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône.

Article 2 : SUBDELEGATIONS A CERTAINS PERSONNELS DU SERVICE

Article 2-1

Subdélégation est donnée à Madame **Nadia SECCHI**, attachée principale, cheffe de l'unité accompagnement des parcours, conseillère mobilité carrière, à l'effet de signer, dans les limites de ses attributions :

- les actes relatifs à l'accompagnement individuel et collectif des parcours professionnels et notamment le conseil mobilité carrière,
- les actes relatifs au pilotage et suivi des politiques ressources humaines : handicap, égalité, diversité, qualité de vie au travail, santé et sécurité au travail.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame **Nadia SECCHI**, la subdélégation qui lui est conférée par le présent arrêté sera exercée par Madame **Christiane CHARLOIS**, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, son adjointe.

Article 2-2

Subdélégation est donnée à Madame **Céline FERRY**, attachée, déléguée régionale à la formation PACA-Corse, à l'effet de valider les expressions de besoin et constater les services faits imputés sur les programmes suivants :

- **programme 216** « Conduite et pilotage des politiques de l'Intérieur » (*BOP central*) pour les dépenses relatives à la formation des personnels du Ministère de l'Intérieur, titres 2 et 3,
- **programme 354** « Administration territoriale » (*unité opérationnelle mutualisée régionale*) pour les dépenses relatives au fonctionnement de la délégation régionale à la formation, titres 2 et 3.

Subdélégation est également donnée à Madame **Céline FERRY**, attachée, à l'effet de signer, dans les limites de ses attributions :

- tous courriers et tous actes de gestion relatifs aux formations ne comportant ni décisions, ni instructions générales,
- les attestations et récépissés,
- les expressions de besoin, actes d'engagement, factures, services faits dans la limite de 5 000 euros T.T.C.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame **Céline FERRY**, la subdélégation de signature qui lui est conférée par le présent arrêté sera exercée par son adjoint Monsieur **Eric GUINTI**.

Article 2-3

Subdélégation est donnée à Madame **Nadia CHAHBI**, attachée, animatrice de formation, concours et recrutement, à l'effet de signer dans les limites de ses attributions :

- tous courriers et tous actes de gestion relatifs aux formations, aux concours et examens professionnels, ne comportant ni décisions, ni instructions générales,
- les attestations et récépissés,
- les expressions de besoin, actes d'engagement, factures, services faits dans la limite de 5 000 euros T.T.C.

Article 2-4

Subdélégation est donnée à Monsieur **Florent RISACHER**, attaché principal, chef du bureau des personnels, à l'effet de signer, dans les limites des attributions de son bureau :

- * les correspondances ne comportant ni décisions, ni instructions générales,
- * l'octroi des congés annuels et RTT du personnel du bureau,
- * les attestations et récépissés,
- * les expressions de besoin, actes d'engagement, services faits dans la limite de 5 000 euros T.T.C.,
- * les factures liées aux différentes positions statutaires (accidents de travail, expertises médicales, contrôles médicaux...).

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur **Florent RISACHER**, la subdélégation de signature qui lui est conférée par le présent arrêté sera exercée par ses adjoints Monsieur **Yves ASSOULINE** et Madame **Anne-Sophie RIVAL**, attachés, et dans la limite de leurs attributions par Mesdames **Carine ARSAC**, **Karine BUFFA**, **Dziuginta NEDJMA** et Monsieur **Sofiane MERAH**, chefs d'unité.

Article 2-5

Subdélégation est donnée à Madame **Manuela DA SILVA**, attachée, cheffe du bureau de l'action sociale, à l'effet de signer, dans les limites des attributions de son bureau :

- les correspondances ne comportant ni décisions, ni instructions générales,
- l'octroi des congés annuels et RTT du personnel du bureau,
- les attestations et réceptionnés,
- les expressions de besoin, actes d'engagement, factures, services faits dans la limite de 5 000 euros T.T.C.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame **Manuela DA SILVA**, la subdélégation de signature qui lui est conférée par le présent arrêté sera exercée par son adjoint Monsieur **Marc BORRY**.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame **Fabienne TRUET-CHERVILLE**, la subdélégation de signature qui lui est consentie sera exercée par Madame **Emeline GUILLIOT** ou, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- Monsieur **Florent RISACHER**, attaché principal, chef du bureau des personnels,
- Madame **Nadia SECCHI**, attachée principale, cheffe de l'unité accompagnement des parcours,
- Madame **Manuela DA SILVA**, attachée, cheffe du bureau de l'action sociale.

Article 4

L'arrêté numéro 13-2021-01-22-002 du 22 janvier 2021 est abrogé.

Article 5

Le directeur par intérim du secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône et la cheffe du service des ressources humaines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Fait à Marseille, le 03 janvier 2022

**Pour le Préfet et par délégation,
Le directeur par intérim
du secrétariat général commun
départemental des Bouches-du-Rhône**

signé

LAURENT BIANCONI

Secrétariat Général Commun 13

13-2022-01-03-00005

Arrêté portant subdélégation de signature à Madame Florence ARNOLDY cheffe du service du budget et des achats du secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône

**Service du patrimoine, de l'immobilier et de la logistique
Bureau du courrier interministériel**

Affaire suivie par : Nicole ARSANTO
Tél: 04 84 35 48 16
nicole.arsanto@bouches-du-rhone.gouv.fr

RAA n°

Arrêté portant subdélégation de signature
à **Madame Florence ARNOLDY**
cheffe du service du budget et des achats
du secrétariat général commun
départemental des Bouches-du-Rhône

Le directeur par intérim du secrétariat général commun
départemental des Bouches-du-Rhône

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2020-99 du 7 février 2020 relatif à l'organisation et aux missions des secrétariats généraux communs départementaux ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur **Christophe MIRMAND** en qualité de Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet de la zone de défense et de sécurité sud, Préfet des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 13-2020-12-24-002 du 24 décembre 2020 portant organisation du secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté préfectoral n°13-2020-12-24-003 du 24 décembre 2020 portant affectation au sein du secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 13-2021-12-21-00014 du 21 décembre 2021 portant organisation de l'intérim des fonctions de directeur du secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône ;

Vu la convention de délégation de gestion n° 13-2021-04-06-00019 du 6 avril 2021 entre la DREETS Provence-Alpes-Côte d'Azur et le secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône ;

ARRETE

Article 1

Subdélégation de signature est donnée à Madame **Florence ARNOLDY**, cheffe du service du budget et des achats du secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône, pour les actes ci-après énumérés :

I- GESTION BUDGETAIRE

- Domaine budgétaire :

- Demandes d'achat se rapportant aux centres financiers suivants dans la limite de 40 000 euros T.T.C. :

- 0354-DR13-DP13
- 0723-DR13-DD13
- 0216-CPRH-CDAS
- 0216-CPRH-CFOD
- 0215-DR13-T013
- 0217-SGAC-ASPR
- 0217-SDT2-E013
- 0134-CCRF-DR13
- 0206-DR13-P013
- 0216-CAJC-DR13
- 0232-CVPO-DP13
- 0354-CPNE-DR13
- 0349-CDBU-DR13
- 0362-CDIE -DR13
- 0354-DR13-DMUT
- 0363-CDMA-DR13
- 0354-DR13-DCTE
- 0155-CDCT-D013
- 0155-CAMN-D013
- 0134-CCRF-DR13
- 0354-DR13-DRDD
- 0124-CDRJ-DR13
- 0124-CEMS-DR13
- 0218-CESG-CTRI

- Tous actes de procédure préparatoires à l'établissement de contrats et marchés publics.
- Tous actes nécessaires au pilotage des unités opérationnelles.

II – DIVERS

- Correspondances générales, attestations et récépissés entrant dans le cadre des attributions de son service.
- Octroi des congés annuels et RTT du personnel de son service.

Article 2

Subdélégation est donnée à Monsieur **Kevin FILORI**, chef du bureau de la programmation, du pilotage et de la performance et adjoint à la cheffe du service du budget et des achats, à l'effet de signer :

- les correspondances ne comportant ni décision, ni instructions générales,
- les attestations et récépissés,
- l'octroi des congés annuels et RTT du personnel du bureau,
- tous actes liés à la délivrance de la carte achat en qualité de responsable de programme achat auprès de la BNP,
- Les expressions de besoin dans la limite de 40 000 euros TTC.

Article 3

Subdélégation est donnée à Madame **Laure WALAS**, cheffe du bureau des budgets de fonctionnement et des ressources humaines, à l'effet de signer dans les limites des attributions de son bureau :

- tous actes de procédures préparatoires à l'établissement de contrats et de marchés publics,
- les correspondances ne comportant ni décision, ni instructions générales,
- les attestations et récépissés,
- l'octroi des congés annuels et RTT du personnel du bureau,
- les expressions de besoin se rapportant à son bureau, dans la limite de 15 000 euros T.T.C.

Article 4

Subdélégation est donnée à Monsieur **Gilles MORA**, chef du bureau des budgets immobiliers, à l'effet de signer dans les limites des attributions de son bureau :

- tous actes de procédures préparatoires à l'établissement de contrats et de marchés publics,
- les correspondances ne comportant ni décision, ni instructions générales,
- les attestations et récépissés,
- l'octroi des congés annuels et RTT du personnel du bureau,
- les expressions de besoin se rapportant à son bureau, dans la limite de 15 000 euros T.T.C.

Article 5

Subdélégation est donnée à Madame **Patricia GULBASDIAN**, responsable du centre de services partagés régional chorus Provence-Alpes-Côte d'Azur, à l'effet de signer dans les limites des attributions de son bureau :

- les correspondances ne comportant ni décision, ni instructions générales,
- les attestations et récépissés,
- l'octroi des congés annuels et RTT du personnel du bureau,
- les expressions de besoin se rapportant à son bureau, dans la limite de 15 000 euros T.T.C.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame **Patricia GULBASDIAN**, la subdélégation qui lui est conférée par le présent arrêté sera exercée par Madame **Yasmina BOUTONNET**, responsable adjointe du centre de services partagés régional chorus Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Madame **Nathalie TIBERE**, cheffe du pôle subventions-recettes, et Madame **Latifa LASRI**, cheffe du pôle commande publique, au centre de services partagés régional chorus, exercent l'octroi des congés annuels et RTT des agents de leurs pôles respectifs.

Article 6

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame **Florence ARNOLDY**, la subdélégation qui lui est conférée à l'article 1 du présent arrêté sera exercée par :

- Monsieur **Kevin FILORI**, chef du bureau de la programmation, du pilotage et de la performance
- Madame **Patricia GULBASDIAN**, responsable du centre de services partagés régional chorus,
- Madame **Laure WALAS**, cheffe du bureau des budgets de fonctionnement et des ressources humaines,
- Monsieur **Gilles MORA**, chef du bureau des budgets immobiliers.

Article 7

L'arrêté numéro 13-2021-07-22-00005 du 22 juillet 2021 est abrogé.

Article 8

Le directeur par intérim du secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône et la cheffe du service du budget et des achats sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Fait à Marseille, le 03 janvier 2022

**Pour le Préfet et par délégation,
Le directeur par intérim
du secrétariat général commun
départemental des Bouches-du-Rhône**

signé

Laurent BIANCONI

Secrétariat Général Commun 13

13-2022-01-03-00006

Arrêté portant subdélégation de signature à Madame Florence ARNOLDY cheffe du service du budget et des achats du secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'État et l'exercice des attributions de représentant du pouvoir adjudicateur

**Service du patrimoine, de l'immobilier et de la logistique
Bureau du courrier interministériel**

Affaire suivie par : Nicole ARSANTO
Tél: 04 84 35 48 16
nicole.arsanto@bouches-du-rhone.gouv.fr

RAA n°

Arrêté portant subdélégation de signature
à **Madame Florence ARNOLDY**
cheffe du service du budget et des achats
du secrétariat général commun
départemental des Bouches-du-Rhône
pour l'**ordonnement secondaire** des recettes et des dépenses
imputées sur le budget de l'État
et l'exercice des attributions de **représentant du pouvoir adjudicateur**

Le directeur par intérim du secrétariat général commun
départemental des Bouches-du-Rhône

Vu la loi organique n° 01-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et pour les marchés notifiés avant le 1^{er} avril 2019 ;

Vu l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 relative à la partie législative du code de la commande publique et pour les marchés soumis aux dispositions de la présente ordonnance à compter du 1^{er} avril 2019 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006 modifié portant code des marchés publics pour les marchés soumis aux dispositions du présent décret et pour les marchés notifiés avant le 1^{er} avril 2016 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et pour les marchés notifiés avant le 1^{er} avril 2019 ;

Vu le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 relatif à la partie réglementaire du code de la commande publique et pour les marchés soumis aux dispositions du présent décret à compter du 1^{er} avril 2019 ;

Vu le décret n° 2020-99 du 7 février 2020 relatif à l'organisation et aux missions des secrétariats généraux communs départementaux ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur **Christophe MIRMAND** en qualité de Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet de la zone de défense et de sécurité sud, Préfet des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté préfectoral n°13-2020-12-24-002 du 24 décembre 2020 portant organisation du secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté préfectoral n°13-2020-12-24-003 du 24 décembre 2020 portant affectation au secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 13-2021-12-21-00014 du 21 décembre 2021 portant organisation de l'intérim des fonctions de directeur du secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 13-2021-12-21-00015 du 21 décembre 2021 portant délégation de signature à Monsieur **Laurent BIANCONI**, directeur par intérim du secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône, pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'État et l'exercice des attributions de représentant du pouvoir adjudicateur ;

Vu la convention de délégation de gestion n° 13-2021-04-06-00019 du 6 avril 2021 entre la DREETS Provence-Alpes-Côte d'Azur et le secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône ;

ARRETE

Article 1

Subdélégation de signature est donnée à Madame **Florence ARNOLDY**, cheffe du service du budget et des achats du secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône, en tant que responsable du service ordonnateur agissant pour le compte des services prescripteurs, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat, sur le périmètre financier suivant :

- 0354-DR13-DP13
- 0723-DR13-DD13
- 0216-CPRH-CDAS
- 0216-CPRH-CFOD
- 0215-DR13-T013
- 0217-SGCA-ASPR
- 0217-SDT2-E013
- 0134-CCRF-DR13
- 0206-DR13-P013
- 0216-CAJC-DR13
- 0232-CVPO-DP13
- 0354-CPNE-DR13
- 0349-CDBU-DR13
- 0362-CDIE -DR13
- 0354-DR13-DMUT
- 0363-CDMA-DR13
- 0354-DR13-DCTE
- 0155-CDCT-D013
- 0155-CAMN-D013
- 0134-CCRF-DR13
- 0354-DR13-DRDD
- 0124-CDRJ-DR13
- 0124-CEMS-DR13
- 0218-CESG-CTRI

Sont exclus les actes suivants :

- en cas d'avis préalable défavorable de l'autorité chargée du contrôle financier, le courrier informant cette autorité des motifs de la décision de ne pas se conformer à l'avis donné,
- les ordres de réquisition du comptable public,
- les décisions de passer outre.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame **Florence ARNOLDY**, la subdélégation qui lui est conférée sera exercée par Monsieur **Kévin FILORI**, chef du bureau de la programmation, du pilotage et de la performance.

Article 2

Est également autorisée à signer les documents visés à l'article 1, Madame **Patricia GULBASDIAN**, responsable du centre de services partagés régional chorus Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Article 3

Subdélégation de signature est donnée à Madame **Florence ARNOLDY**, cheffe du service du budget et des achats du secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône, pour signer en tant que représentante du pouvoir adjudicateur, tous les documents nécessaires à la passation et au suivi des marchés publics tous BOP confondus, à l'exception des actes d'engagement et des avenants.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame **Florence ARNOLDY**, la subdélégation qui lui est conférée sera exercée par Monsieur **Kévin FILORI**, chef du bureau de la programmation, du pilotage et de la performance ou Madame **Patricia GULBASDIAN**, responsable du centre de services partagés régional chorus Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Article 4

L'arrêté numéro 13-2021-07-22-00006 du 22 juillet 2021 est abrogé.

Article 5

Le directeur par intérim du secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône et la cheffe du service du budget et des achats sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à la directrice régionale des finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et des Bouches-du-Rhône et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Fait à Marseille, le 03 janvier 2022

**Pour le Préfet et par délégation,
Le directeur par intérim
du secrétariat général commun
départemental des Bouches-du-Rhône**

signé

Laurent BIANCONI

Secrétariat Général Commun 13

13-2022-01-03-00010

Arrêté portant subdélégation de signature à
Monsieur Christophe ASTOIN, chef par intérim
du service du patrimoine, de l'immobilier et de
la logistique du secrétariat général commun
départemental des Bouches-du-Rhône

**Service du patrimoine, de l'immobilier et de la logistique
Bureau du courrier interministériel**

Affaire suivie par : Nicole ARSANTO
Tél: 04 84 35 48 16
nicole.arsanto@bouches-du-rhone.gouv.fr

RAA n°

Arrêté portant subdélégation de signature
à **Monsieur Christophe ASTOIN**,
chef par intérim du service du patrimoine,
de l'immobilier et de la logistique
du secrétariat général commun
départemental des Bouches-du-Rhône

Le directeur par intérim du secrétariat général commun
départemental des Bouches-du-Rhône

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2020-99 du 7 février 2020 relatif à l'organisation et aux missions des secrétariats généraux communs départementaux ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur **Christophe MIRMAND** en qualité de Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet de la zone de défense et de sécurité sud, Préfet des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 13-2020-12-24-002 du 24 décembre 2020 portant organisation du secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 13-2020-12-24-003 du 24 décembre 2020 portant affectation au sein du secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 13-2021-12-21-00014 du 21 décembre 2021 portant organisation de l'intérim des fonctions de directeur du secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône ;

Vu la note de service du 25 février 2021 portant affectation de Monsieur **Christophe ASTOIN** en qualité d'adjoint au chef du service du patrimoine, de l'immobilier et de la logistique ;

ARRETE

Article 1

Subdélégation de signature est donnée à Monsieur **Christophe ASTOIN**, chef par intérim du service du patrimoine, de l'immobilier et de la logistique du secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône, pour les actes ci-après énumérés :

I- GESTION BUDGETAIRE

- Tous les actes de procédures préparatoires aux contrats et marchés dans le domaine de l'immobilier et de la logistique : marchés de prestations ou de travaux (*hors informatique et téléphonie*), contrats d'entretien et de maintenance, inventaire immobilier et mobilier, archives.
- Expression de besoin, devis de travaux et d'entretien dans la limite de 15 000 euros T.T.C.

II – DIVERS

- Correspondances générales, attestations et récépissés dans le cadre des attributions du service.
- Octroi des congés annuels et RTT du personnel du service.

Article 2

Subdélégation est donnée à Madame **Dominique MAS**, cheffe du bureau de la maintenance immobilière, de la logistique et des archives, à l'effet de signer dans les limites des attributions de son bureau :

- tous actes de procédures préparatoires à l'établissement de contrats et marchés relevant des attributions du bureau,
- les correspondances ne comportant ni décisions, ni instructions générales,
- les attestations et récépissés,
- l'octroi des congés annuels et RTT du personnel du bureau,
- les expressions de besoin se rapportant à son bureau, dans la limite de 5 000 euros T.T.C.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame **Dominique MAS**, la subdélégation qui lui est conférée par le présent arrêté sera exercée par Monsieur **Daniel ROCHAS**, adjoint à la cheffe du bureau de la maintenance immobilière, de la logistique et des archives.

Article 3

Subdélégation est donnée à Monsieur **Marc SICCO**, chef du bureau de la politique immobilière de l'État, à l'effet de signer dans les limites des attributions de son bureau :

- les correspondances ne comportant ni décisions, ni instructions générales,
- les attestations et récépissés,
- l'octroi des congés annuels et RTT du personnel du bureau,
- les expressions de besoin se rapportant à son bureau, dans la limite de 5 000 euros T.T.C.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur **Marc SICCO**, la subdélégation qui lui est conférée par le présent arrêté sera exercée par Madame **Annie MATTEI**, adjointe au chef du bureau de la politique immobilière de l'État.

Article 4

Subdélégation est donnée à Monsieur **Bruno PASSARELLI**, chef du bureau de la programmation et de la conduite d'opérations, à l'effet de signer dans les limites des attributions de son bureau :

- tous actes de procédures préparatoires relevant du maître d'ouvrage,
- les correspondances ne comportant ni décisions, ni instructions générales,
- les attestations et récépissés,
- les expressions de besoin se rapportant à son bureau, dans la limite de 5 000 euros T.T.C.

Article 5

Subdélégation est également donnée à Monsieur **Bruno PASSARELLI**, en qualité de chef par intérim de la mission « gestion de proximité » pour le site Saint Sébastien, à l'effet de signer dans les limites des attributions de cette mission :

- les correspondances ne comportant ni décisions, ni instructions générales,
- les attestations et récépissés,
- l'octroi des congés annuels et RTT du personnel de la mission.

Article 6

Subdélégation est donnée à Madame **Nicole ARSANTO**, cheffe du bureau du courrier interministériel, à l'effet de signer dans les limites des attributions de son bureau :

- les correspondances ne comportant ni décisions, ni instructions générales,
- les attestations et récépissés,
- l'octroi des congés annuels et RTT du personnel du bureau,
- les expressions de besoin se rapportant à son bureau, dans la limite de 5 000 euros T.T.C.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame **Nicole ARSANTO**, la subdélégation qui lui est conférée par le présent arrêté sera exercée par Madame **Mireille JULIEN**, adjointe à la cheffe du bureau du courrier interministériel.

Article 7

Subdélégation est donnée à Monsieur **Cedrix BONARDIN**, chef de l'unité logistique DREAL, à l'effet de signer dans les limites de ses attributions :

- les correspondances ne comportant ni décisions, ni instructions générales,
- les attestations et récépissés,
- l'octroi des congés annuels et RTT du personnel de son unité,
- les expressions de besoin se rapportant à son unité, dans la limite de 5 000 euros T.T.C.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur **Cedrix BONARDIN**, la subdélégation qui lui est conférée par le présent arrêté sera exercée par Monsieur **André NOE**, responsable du pôle véhicules et adjoint au chef de l'unité logistique DREAL.

Article 8

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur **Christophe ASTOIN**, la subdélégation qui lui est conférée à l'article 1 du présent arrêté sera exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- Madame **Dominique MAS**, cheffe du bureau de la maintenance immobilière, de la logistique et des archives
- Monsieur **Marc SICCO**, chef du bureau de la politique immobilière de l'État,
- Monsieur **Bruno PASSARELLI**, chef du bureau de la programmation et de la conduite d'opérations et chef par intérim de la mission « gestion de proximité » pour le site Saint Sébastien,
- Madame **Nicole ARSANTO**, cheffe du bureau du courrier interministériel,
- Monsieur **Cedrix BONARDIN**, chef de l'unité logistique DREAL.

Article 9

L'arrêté numéro 13-2021-03-10-003 du 10 mars 2021 est abrogé.

Article 10

Le directeur par intérim du secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône et le chef par intérim du service du patrimoine, de l'immobilier et de la logistique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Fait à Marseille, le 03 janvier 2022

**Pour le Préfet et par délégation,
Le directeur par intérim
du secrétariat général commun
départemental des Bouches-du-Rhône**

signé

Laurent BIANCONI

Secrétariat Général Commun 13

13-2022-01-03-00002

Arrêté portant subdélégation de signature à
Monsieur Etienne GIROU, chef du service de
l'innovation numérique et des systèmes
d'information et de communication du
secrétariat général commun départemental des
Bouches-du-Rhône



**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général commun

**Service du patrimoine, de l'immobilier et de la logistique
Bureau du courrier interministériel**

Affaire suivie par : Nicole ARSANTO
Tél: 04 84 35 48 16
nicole.arsanto@bouches-du-rhone.gouv.fr

RAA n°

Arrêté portant subdélégation de signature
à **Monsieur Etienne GIROU**,
chef du service de l'innovation numérique
et des systèmes d'information et de communication
du secrétariat général commun
départemental des Bouches-du-Rhône

Le directeur par intérim du secrétariat général commun
départemental des Bouches-du-Rhône

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2020-99 du 7 février 2020 relatif à l'organisation et aux missions des secrétariats généraux communs départementaux ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur **Christophe MIRMAND** en qualité de Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet de la zone de défense et de sécurité sud, Préfet des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté ministériel du 29 juillet 2021 portant fin de détachement et réintégration de Monsieur **Etienne GIROU** dans le corps des ingénieurs SIC en qualité de chef du service de l'innovation numérique et des systèmes d'information et de communication du secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 13-2020-12-24-002 du 24 décembre 2020 portant organisation du secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 13-2020-12-24-003 du 24 décembre 2020 portant affectation au sein du secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté préfectoral n°13-2021-12-21-00014 du 21 décembre 2021 portant organisation de l'intérim des fonctions de directeur du secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône ;

ARRETE

Article 1

Subdélégation de signature est donnée à Monsieur **Etienne GIROU**, chef du service de l'innovation numérique et des systèmes d'information et de communication du secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône, dans les matières et pour les actes ci-après énumérés :

- I) BOP 354, domaines de l'informatique, des télécommunications et de la sécurité des systèmes d'information :
- **A.** Tous documents relatifs à la commission d'ouverture des plis pour les marchés passés en procédure adaptée, hors choix de l'attributaire et acte d'engagement.
 - **B.** Expression de besoins dans la limite de 10 000 Euros TTC.
- II) Prise en charge de la totalité des factures, quel qu'en soit le montant.
- III) Correspondances générales, attestations et récépissés dans le cadre des attributions du service.
- IV) Documents relatifs à la sécurité des systèmes d'information.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur **Etienne GIROU**, la subdélégation qui lui est consentie sera assurée par Monsieur **Frédéric BERNARD**, adjoint au chef du service de l'innovation numérique et des systèmes d'information et de communication et, à défaut, par Monsieur **Lionel MOURRE**, chef du bureau du déploiement, administration des infrastructures.

Article 3

L'arrêté numéro 13-2021-08-27-00002 du 27 août 2021 est abrogé.

Article 4

Le directeur par intérim du secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône et le chef du service de l'innovation numérique et des systèmes d'information et de communication sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Fait à Marseille, le 03 janvier 2022

**Pour le Préfet et par délégation,
Le directeur par intérim
du secrétariat général commun
départemental des Bouches-du-Rhône**

signé

Laurent BIANCONI

Secrétariat Général Commun 13

13-2022-01-03-00003

Arrêté portant subdélégation de signature à
Monsieur Etienne GIROU, chef du service de
l'innovation numérique et des systèmes
d'information et de communication du
secrétariat général commun départemental des
Bouches-du-Rhône pour l'exercice des
attributions du représentant du pouvoir
adjudicateur

**Service du patrimoine, de l'immobilier et de la logistique
Bureau du courrier interministériel**

Affaire suivie par : Nicole ARSANTO
Tél: 04 84 35 48 16
nicole.arsanto@bouches-du-rhone.gouv.fr

RAA n°

Arrêté portant subdélégation de signature
à **Monsieur Etienne GIROU**,
chef du service de l'innovation numérique
et des systèmes d'information et de communication
du secrétariat général commun
départemental des Bouches-du-Rhône
pour l'exercice des attributions du **représentant du pouvoir adjudicateur**

Le directeur par intérim du secrétariat général commun
départemental des Bouches-du-Rhône

Vu la loi organique n° 01-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et pour les marchés notifiés avant le 1^{er} avril 2019 ;

Vu l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 relative à la partie législative du code de la commande publique et pour les marchés soumis aux dispositions de la présente ordonnance à compter du 1^{er} avril 2019 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006 modifié portant code des marchés publics pour les marchés soumis aux dispositions du présent décret et pour les marchés notifiés avant le 1^{er} avril 2016 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et pour les marchés notifiés avant le 1^{er} avril 2019 ;

Vu le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 relatif à la partie réglementaire du code de la commande publique et pour les marchés soumis aux dispositions du présent décret à compter du 1^{er} avril 2019 ;

Vu le décret n° 2020-99 du 7 février 2020 relatif à l'organisation et aux missions des secrétariats généraux communs départementaux ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur **Christophe MIRMAND** en qualité de Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet de la zone de défense et de sécurité sud, Préfet des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté ministériel du 29 juillet 2021 portant fin de détachement et réintégration de Monsieur **Etienne GIROU** dans le corps des ingénieurs SIC en qualité de chef du service de l'innovation numérique et des systèmes d'information et de communication du secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 13-2020-12-24-002 du 24 décembre 2020 portant organisation du secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 13-2020-12-24-003 du 24 décembre 2020 portant affectation au sein du secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 13-2021-12-21-00014 du 21 décembre 2021 portant organisation de l'intérim des fonctions de directeur du secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 13-2021-12-21-00015 du 21 décembre 2021 portant délégation de signature à Monsieur **Laurent BIANCONI**, directeur par intérim du secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône, pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'État et l'exercice des attributions de représentant du pouvoir adjudicateur ;

A R R E T E

Article 1

Subdélégation de signature est donnée à Monsieur **Etienne GIROU**, chef du service de l'innovation numérique et des systèmes d'information et de communication, pour signer en tant que représentant du pouvoir adjudicateur tous les documents nécessaires à la passation et au suivi des marchés publics pour le BOP 354 dans les domaines de l'informatique et des télécommunications, à l'exception des actes d'engagement et des avenants.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur **Etienne GIROU**, la subdélégation qui lui est consentie sera assurée par Monsieur **Frédéric BERNARD**, adjoint au chef du service de l'innovation numérique et des systèmes d'information et de communication.

Article 3

L'arrêté numéro 13-2021-08-27-00003 du 27 août 2021 est abrogé.

Article 4

Le directeur par intérim du secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône et le chef du service de l'innovation numérique et des systèmes d'information et de communication sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à la directrice régionale des finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et des Bouches-du-Rhône et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Fait à Marseille, le 03 janvier 2022

**Pour le Préfet et par délégation,
Le directeur par intérim
du secrétariat général commun
départemental des Bouches-du-Rhône**

signé

Laurent BIANCONI

Secrétariat Général Commun 13

13-2022-01-03-00007

Arrêté portant subdélégation de signature rôle responsable d'unité opérationnelle de programme et d'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'État au titre des différents programmes relevant des responsables d'unités opérationnelles du secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône

**Service du patrimoine, de l'immobilier et de la logistique
Bureau du courrier interministériel**

Affaire suivie par : Nicole ARSANTO
Tél: 04 84 35 48 16
nicole.arsanto@bouches-du-rhone.gouv.fr

RAA n°

Arrêté portant subdélégation de signature
rôle **responsable d'unité opérationnelle** de programme
et d'**ordonnancement secondaire** des recettes et des dépenses
imputées sur le budget de l'État
au titre des différents programmes relevant des responsables d'unités opérationnelles
du secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône

Le directeur par intérim du secrétariat général commun
départemental des Bouches-du-Rhône

Vu la loi organique n° 01-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2020-99 du 7 février 2020 relatif à l'organisation et aux missions des secrétariats généraux communs départementaux ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur **Christophe MIRMAND** en qualité de Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet de la zone de défense et de sécurité sud, Préfet des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 13-2020-12-24-002 du 24 décembre 2020 portant organisation du secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté préfectoral n°13-2020-12-24-003 du 24 décembre 2020 portant affectation au sein du secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 13-2021-12-21-00014 du 21 décembre 2021 portant organisation de l'intérim des fonctions de directeur du secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 13-2021-12-21-00015 du 21 décembre 2021 portant délégation de signature à Monsieur **Laurent BIANCONI**, directeur par intérim du secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône, pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'État et l'exercice des attributions de représentant du pouvoir adjudicateur ;

Considérant le déploiement généralisé de Chorus,

Vu la convention de délégation de gestion n° 13-2021-04-06-00019 du 06 avril 2021 entre la DREETS Provence-Alpes-Côte d'Azur et le secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône ;

A R R E T E

Article 1

Subdélégation est donnée à Monsieur **Kevin FILORI**, Monsieur **Pascal D'ANGELO**, Madame **Laure WALAS** et Monsieur **Gilles MORA** pour effectuer dans chorus la programmation et le pilotage des UO suivantes :

- 0354-DR13-DP-13
- 0354-DR13-DCTE
- 0354-DR13-DRDD
- 0216-CAJC-DR13
- 0232-CVPO-DP13
- 0155-CDCT-D013
- 0124-CDRJ-DR13
- 0134-CCRF-DR13

Article 2

Subdélégation est donnée à Monsieur **Marc SICCO**, Madame **Annie MATTEI** et Madame **Sadia HADJ** pour effectuer dans chorus la programmation et le pilotage des UO suivantes :

- 0723-DR13-DD13

Article 3

Subdélégation est donnée à Madame **Patricia GULBASDIAN**, responsable du centre de services partagés régional chorus Provence-Alpes-Côte d'Azur, et Madame **Yasmina BOUTONNET**, responsable adjointe, en tant que service ordonnateur agissant pour le compte des services prescripteurs, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État au titre de l'ensemble des opérations menées sur les crédits relevant des ministères suivants :

- ministère de l'intérieur,
- ministère de la transition écologique et solidaire,
- ministère de la justice,
- ministère de l'europe et des affaires étrangères,
- ministère des armées,
- ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales,
- ministère des solidarités et de la santé,
- ministère de l'économie, des finances et de la relance,
- ministère de la culture,
- ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion,
- ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports,
- ministère de l'agriculture et de l'alimentation ,
- ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Article 4

L'arrêté numéro 13-2021-07-22-00008 du 22 juillet 2021 est abrogé.

Article 5

Le directeur par intérim du secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à la directrice régionale des finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et des Bouches-du-Rhône et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Fait à Marseille, le 03 janvier 2022

**Pour le Préfet et par délégation,
Le directeur par intérim
du secrétariat général commun
départemental des Bouches-du-Rhône**

signé

Laurent BIANCONI

Secrétariat Général Commun 13

13-2022-01-03-00008

Arrêté portant subdélégation
d'ordonnancement secondaire des recettes et
des dépenses imputées sur le budget de l'Etat
au titre des différents programmes
exécutés par le centre de services partagés
régional chorus Provence-Alpes-Côte d'Azur



**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général commun

**Service du patrimoine, de l'immobilier et de la logistique
Bureau du courrier interministériel**

Affaire suivie par : Nicole ARSANTO
Tél: 04 84 35 48 16
nicole.arsanto@bouches-du-rhone.gouv.fr

RAA n°

**Arrêté portant subdélégation
d'ordonnement secondaire
des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'Etat
au titre des différents programmes
exécutés par le centre de services partagés régional chorus
Provence-Alpes-Côte d'Azur**

Le directeur par intérim du secrétariat général commun
départemental des Bouches-du-Rhône

Vu la loi organique n° 01-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2020-99 du 7 février 2020 relatif à l'organisation et aux missions des secrétariats généraux communs départementaux ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur **Christophe MIRMAND** en qualité de Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet de la zone de défense et de sécurité sud, Préfet des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 13-2020-12-24-002 du 24 décembre 2020 portant organisation du secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 13-2020-12-24-003 du 24 décembre 2020 portant affectation au sein du secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 13-2021-12-21-00014 du 21 décembre 2021 portant organisation de l'intérim des fonctions de directeur du secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 13-2021-12-21-00015 du 21 décembre 2021 portant délégation de signature à Monsieur **Laurent BIANCONI**, directeur par intérim du secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône, pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'État et l'exercice des attributions de représentant du pouvoir adjudicateur ;

Vu les délégations de gestion signées entre le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône et les ordonnateurs secondaires et ordonnateurs secondaires délégués des départements de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

Considérant la mise en place du centre de services partagés régional chorus Provence-Alpes-Côte d'Azur à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la convention de délégation de gestion n° 13-2021-04-06-00019 du 06 avril 2021 entre la DREETS Provence-Alpes-Côte d'Azur et le secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône ;

ARRETE

Article 1

Subdélégation d'ordonnancement secondaire est donnée **aux responsables et aux agents du centre de services partagés régional chorus Provence-Alpes-Côte d'Azur** mentionnés en **annexe 1** pour l'exécution des dépenses et des recettes citées en **annexe 2**.

Article 2

L'arrêté numéro 13-2021-11-24-00002 du 24 novembre 2021 est abrogé.

Article 3

Le **directeur par intérim** du **secrétariat** général commun départemental des Bouches-du-Rhône et la cheffe du service du budget et des achats sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à la directrice régionale des finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et des Bouches-du-Rhône et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Fait à Marseille, le 03 janvier 2022

**Pour le Préfet et par délégation,
Le directeur par intérim
du secrétariat général commun
départemental des Bouches-du-Rhône**

signé

Laurent BIANCONI

ANNEXE 1

à l'arrêté du 03 janvier 2022
portant subdélégation d'**ordonnancement secondaire**
des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'Etat
au titre des différents programmes
exécutés par le **centre de services partagés régional chorus**
Provence-Alpes-Côte d'Azur

responsable du centre de services partagés régional chorus Provence-Alpes-Côte d'Azur :

- Patricia GULBASDIAN

responsable adjointe du centre de services partagés régional chorus Provence-Alpes-Côte d'Azur :

- Yasmina BOUTONNET

chefes d'unités du centre de services partagés régional chorus Provence-Alpes-Côte d'Azur :

- Nathalie TIBERE, cheffe de l'unité subventions-recettes
- Rachida KARBAL, cheffe de l'unité commande publique

Validation des engagements juridiques, des demandes de paiement et des recettes :

- Nathalie TIBERE
- Joëlle LAUBIER
- Corinne ALPHONSO RAMON
- Rachida KARBAL

Saisie des engagements juridiques, des demandes de paiement, des engagements de tiers, des titres de perception ainsi que la certification du service fait, suppléance validation des EJ, DP et recettes :

- Agnès PREVITE
- Audrey RIOTOR
- Valérie TAMARO
- Ema ACHIKHOUSSEN
- Christelle TANZI
- Coralie FOGGIA
- Wioletta TAULEIGNE
- Julien BEGHELLI
- Fatiha ASSAS
- Frédérique BENICOURT
- Pascale MANNONE

ANNEXE 2
à l'arrêté du 03 janvier 2022
portant subdélégation d'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'Etat
Au titre des différents programmes exécutés par le centre de services partagés régional chorus Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Programmes -

Programmes	Intitulés des programmes	Ministères
112	Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	Services du Premier ministre
119	Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements	Ministère de l'Intérieur
122	Concours spécifiques et administration	Ministère de l'intérieur
129	Coordination du travail gouvernemental	Services du Premier ministre
137	Egalité entre les femmes et les hommes	Services du Premier ministre
147	Politique de la ville	Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales
148	Fonction publique	Ministère de l'Action et des Comptes Publics
161	Sécurité civile	Ministère de l'Intérieur
165	Conseil d'État et autres juridictions administratives	Services du Premier ministre
172	Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
174	Energie, climat et après-mines	Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire
207	Sécurité et éducation routières	Ministère de l'Intérieur
209	Solidarité à l'égard des pays en développement	Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères

Programmes	Intitulés des programmes	Ministères
216	Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur	Ministère de l'Intérieur
218	Conduite et pilotage des politiques économiques et financières	Ministère de l'Action et des Comptes Publics
232	Vie politique, culturelle et associative	Ministère de l'Intérieur
303	Immigration et asile	Ministère de l'Intérieur
348	Rénovation des cités administratives et autres sites domaniaux multi-occupants	Ministère de l'Action et des Comptes Publics
349	Fonds pour la transformation de l'action publique	Ministère de l'Action et des Comptes Publics
354	Administration territoriale de l'État	Ministère de l'Intérieur
357	Fonds de solidarité pour les entreprises à la suite de la crise sanitaire	Ministère de l'Action et des Comptes Publics
362	Ecologie	Ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance
363	Compétitivité	Ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance
364	Cohésion	Ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance
723	Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État	Ministère de l'Action et des Comptes Publics
743	Pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et autres pensions	Ministère de l'Action et des Comptes Publics
754	Contribution à l'équipement des collectivités territoriales pour l'amélioration des transports en commun, de la sécurité et de la circulation routières	Ministère de l'Intérieur
770	Aides à l'acquisition de véhicules propres	Ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance
780	Pensions	Ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance
<p>A titre exceptionnel :</p> <p>Tous programmes de tous ministères pour l'exécution financière d'opérations réalisées dans le cadre de délégations de gestion spécifiques.</p>		

Secrétariat Général Commun 13

13-2022-01-03-00009

Arrêté portant subdélégation
d'ordonnancement secondaire des recettes et
des dépenses imputées sur le budget de l'État
aux agents du secrétariat général commun
chargés de la validation dans les applications
chorus formulaires et chorus déplacements
temporaires au titre des différents programmes



**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général commun

**Service du patrimoine, de l'immobilier et de la logistique
Bureau du courrier interministériel**

Affaire suivie par : Nicole ARSANTO
Tél: 04 84 35 48 16
nicole.arsanto@bouches-du-rhone.gouv.fr

RAA n°

Arrêté portant subdélégation d'**ordonnement secondaire**
des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'État
aux agents du secrétariat général commun
chargés de la validation
dans les **applications chorus formulaires**
et **chorus déplacements temporaires**
au titre des différents programmes

Le directeur par intérim du secrétariat général commun
départemental des Bouches-du-Rhône

Vu la loi organique n° 01-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2020-99 du 7 février 2020 relatif à l'organisation et aux missions des secrétariats généraux communs départementaux ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur **Christophe MIRMAND** en qualité de Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet de la zone de défense et de sécurité sud, Préfet des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté préfectoral n°13-2020-12-24-002 du 24 décembre 2020 portant organisation du secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté préfectoral n°13-2020-12-24-003 du 24 décembre 2020 portant affectation au sein du secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 13-2021-12-21-00014 du 21 décembre 2021 portant organisation de l'intérim des fonctions de directeur du secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 13-2021-12-21-00015 du 21 décembre 2021 portant délégation de signature à Monsieur **Laurent BIANCONI**, directeur par intérim du secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône, pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'État et l'exercice des attributions de représentant du pouvoir adjudicateur ;

Vu les délégations de gestion signées entre le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône et les ordonnateurs secondaires et ordonnateurs secondaires délégués des départements de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

Vu la convention de délégation de gestion n°13-2021-04-06-00019 du 06 avril 2021 entre la DREETS Provence-Alpes-Côte d'Azur et le secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône ;

ARRETE

Article 1

Sont autorisés à valider les demandes d'achats qui leur ont été adressées par les chefs de services dûment habilités ainsi qu'à certifier le service fait, quel que soit le montant, les **agents dont les noms sont mentionnés en annexe 1**.

Cette procédure dématérialisée est effectuée sur l'interface informatique chorus formulaires et concerne les centres financiers suivants :

- 0354-DR13-DP13
- 0723-DR13-DD13
- 0216-CPRH-CDAS
- 0216-CPRH-CFOD
- 0215-DR13-T013
- 0217-SGAC-ASPR
- 0217-SDT2-E013
- 0134-CCRF-DR13
- 0206-DR13-P013
- 0216-CAJC-DR13
- 0232-CVPO-DP13
- 0354-CPNE-DR13
- 0349-CDBU-DR13
- 0362-CDIE -DR13
- 0354-DR13-DMUT
- 0363-CDMA-DR13
- 0354-DR13-DCTE
- 0155-CDCT-D013
- 0155-CAMN-D013
- 0134-CCRF-DR13
- 0354-DR13-DRDD
- 0124-CDRJ-DR13
- 0124-CEMS-DR13
- 0218-CESG-CTRI

Article 2

Sont autorisés à valider les ordres de mission et les états de frais concernant les frais de mission et de formation, que ce soit de manière matérialisée ou dématérialisée (via l'interface informatique chorus déplacements temporaires), les **agents dont les noms sont mentionnés en annexe 2**.

Article 3

L'arrêté numéro 13-2021-07-22-00007 du 22 juillet 2021 est abrogé.

Article 4

Le directeur par intérim du secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône et la cheffe du service du budget et des achats sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à la directrice régionale des finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et des Bouches-du-Rhône et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Fait à Marseille, le 03 janvier 2022

**Pour le Préfet et par délégation,
Le directeur par intérim
du secrétariat général commun
départemental des Bouches-du-Rhône**

signé

Laurent BIANCONI

ANNEXE 1

à l'arrêté du 03 janvier 2022

Portant subdélégation d'**ordonnancement secondaire**
des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'État
aux **agents du secrétariat général commun**
chargés de la validation et de la certification
dans l'application Chorus formulaires

NOM	PRENOM
ARNOLDY	Florence
FILORI	Kevin
MORA	Gilles
D'ANGELO	Pascal
WALAS	Laure
MAHY	Pascal
SICCO	Marc
DUDZIAK	Stéphanie
MATTEI	Annie
MANNONE	Pascale

ANNEXE 2
à l'arrêté du 03 janvier 2022
 Portant subdélégation d'**ordonnement secondaire**
 des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'État
aux agents du secrétariat général commun
chargés de la validation dans l'application
Chorus déplacements temporaires

CENTRE FINANCIER	NOM	PRENOM
0216-CPRH-CDAS	DA SILVA	Manuela
0216-CPRH-CDAS	TRUET CHERVILLE	Fabienne
0216-CPRH-CDAS	GUILLIOT	Emeline
0354-DR13-DP13	FERRY	Céline
0354-DR13-DP13	SALVETTI	Valérie
0354-DR13-DP13	GUINTI	Eric
0354-DR13-DP13	GUILLIOT	Emeline
0354-DR13-DP13	TRUET CHERVILLE	Fabienne
TOUS LES CENTRES FINANCIERS	FILORI	Kevin
TOUS LES CENTRES FINANCIERS	IVARS	Didier
TOUS LES CENTRES FINANCIERS	ARNOLDY	Florence
TOUS LES CENTRES FINANCIERS	BENNAIM	Clotilde